Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure de Cachan

Programmes spécifiques du concours d'admission en première année - sessions 2011 et 2012

NOR : ESRS1000177A arrêté du 6-5-2010 ESR - DGESIP A

Vu code de l'Éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 87-698 du 26-8-1987 modifié par décrets n° 94-1161 du 22-12-1994 et n° 2003-105 du 5-2-2003 ; arrêté du 9-9-2004 modifié par arrêté du 28-11-2005, notamment articles 9 ; arrêté du 28-11-2006, notamment articles 9 et 13

Article 1 - Le programme du concours d'admission en première année, pour les sessions 2011 et 2012, de l'épreuve écrite de dissertation d'histoire de l'art du concours « Design » est fixé comme suit :

« Le design et les arts appliqués à la lumière d'une histoire critique des techniques, 1880-1980 ».

Article 2 - Le programme du concours d'admission en première année, pour les sessions 2011 et 2012, de l'épreuve orale d'admission « épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise, suivie d'un entretien » du concours « Langue étrangère : anglais » est fixé comme suit :

« Les États-Unis et la Grande-Bretagne face au terrorisme de 1990 à nos jours ».

Les documents à analyser et à commenter sont des documents d'actualité en langue anglaise portant sur des faits survenus durant les deux ou trois années précédant la session de concours.

Article 3 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 6 mai 2010 Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par délégation, Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, Patrick Hetzel